

**Números > Número 09 (enero-diciembre 2010) >**

## **Resumen y materiales para la presentación del Sr. Tarik Yahya, alcalde de Nador**

Les acteurs locaux, la société civile, des Provinces de Nador et Al-Hoceima ont commencés à débattre au sujet du projet d'autonomie du Rif depuis la fin des années quatre vingt dix. Les autorités gouvernementales locales ont toujours fait de leur mieux pour essayer d'empêcher les réunions et rencontres, sous forme de colloques ou journées d'études, organisées par les associations culturelles locales sur le sujet. La question était on ne peut plus tabou. Les entraves et tracasseries administratives sont plurielles,...

Le tremblement de terre d'Al-Hoceima en février 2004 a servi de détonateur pour consolider les actions et convictions des mouvements sociaux à travers le tissu associatif amazigh, fort dense et très actif dans le Rif, vers une revendication plus structurée du projet d'Autonomie du Grand Rif. Le drame, consécutif au séisme d'Al Hoceima, qui a coûté la vie à des centaines de personnes a mis en évidence l'incapacité totale du Makhzen, de l'Etat centralisé marocain, de venir au secours d'une population sinistré. Par ailleurs, la rapidité et l'efficacité avec laquelle la population limitrophe, de Nador, s'est organisée avec des moyens financiers et logistiques propres pour subvenir aux besoins d'une population désemparée, et laissée à son sort, a finalement fait prendre conscience que les hommes et les femmes du Rif devaient décidément prendre en charge leur propre avenir. L'Etat centralisé a montré ses limites et les populations doivent se prendre en charge par elles mêmes.

A l'occasion du premier mai 2007, les militants du mouvement amazigh affichent dans des banderoles la revendication quant à l'autonomie du Rif. Le débat sur l'autonomie du Rif a donné naissance, en août 2007, à un acte fondateur : « La déclaration de Nador (\*) » qui pose la base du « Projet pour l'autonomie du Grand Rif » et ceci bien avant le lancement du « Projet de Régionalisation Avancées » actuelle. Cette déclaration est portée, notamment, par une centaine d'associations regroupées sous la « Confédération des associations culturelles amazighes du Nord du Maroc ». Cette même déclaration a servi d'exemple pour la déclaration pour l'autonomie du Grand Souss, puis celle du Grand Atlas. Plus près de nous, en novembre 2009, la « Déclaration d'Al Hoceima (\*\*) » pour l'autonomie des peuples et régions de Tamazgha, soutenue par de nombreuses associations amazighes de Tamazgha.

### **(\*) La déclaration de Nador, pour l'autonomie du Grand Rif**

La déclaration pour l'autonomie du Grand Rif fait divers rappels et constats avant les proclamations et revendications, tout en soutenant le projet du Maroc pour l'autonomie au Sahara.

#### **Les rappels et constats de la déclaration pour l'autonomie du Grand Rif**

- « - Après avoir rappelé que le Grand Rif a subi les péripéties des protectorats, de l'occupation, de l'exploitation et du confinement dans le sous-développement ;
- Vu que la politique menée, tout particulièrement par le protectorat espagnol, a confiné le Rif dans un enclavement et un sous-développement qui se poursuit encore plusieurs décennies après l'indépendance du Maroc ;
- Considérant que l'indépendance politique du Maroc a été l'occasion d'exacerber la

contradiction et la répression contre le Rif et les Rifains, notamment avec les sanglants évènements de 1958-59 ;

- Vu que le Grand Rif est une notion géographique qui recouvre tout le Nord du Maroc et va depuis l'atlantique jusqu'à la frontière algérienne bordée au nord par la méditerranée et au sud par la chaîne montagneuse du Rif ;
- Compte tenu de ce que les instruments internationaux et nationaux consacrent les principes d'égalité et de liberté des hommes et des femmes sans distinction aucune, et reconnaissent le libre exercice des droits civils et politiques ainsi que ceux économiques, sociaux et culturels ;
- Vu qu'afin de fuir les affres du sous-développement, de la misère, du chômage voire de la répression, les fils du Rif ont du se vouer à l'exil, délaissant le Rif pour les pays étrangers ou l'intérieur du Maroc ;
- Compte tenu de ce que le Rif a subi et continue de subir les conséquences d'une guerre chimique où l'Etat espagnol a employé des armes chimiques de destruction massive, sans que personne ne s'en soucie ;
- Vu que le Rif a subi la négation de ses droits les plus élémentaires ;
- Vu les limites de l'Etat centralisé et que le Grand Rif marginalisé a été privé des politiques de développement et de croissance économique, sociale et culturelle ;
- Considérant l'histoire du Maroc en général et du Rif en particulier et notamment l'épopée des résistances de Mohamed Chérif Ameziane et de l'Emir Mohamed Abdelkrim El Khattabi contre les agresseurs espagnol et français ;
- Vu les particularités et spécificités passées et présentes du Grand Rif ;
- Considérant les discours officiels, sur l'intérêt de l'autonomie des régions ;
- Compte tenu des derniers développements au sujet du plan de l'Etat marocain pour l'autonomie de la région du Sahara ;
- Vu les progrès enregistrés par les régions autonomes dans nombres de pays, notamment l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, etc. ;
- Compte tenu du droit des peuples à la libre et authentique autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- Vu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Convaincus que seule l'autonomie des régions est à même de responsabiliser les populations concernées et de permettre un développement des régions et d'assurer l'effectivité des droits démocratiques et sociaux ;
- Compte tenu des potentialités économiques et sociales du Grand Rif géographique ;
- Compte tenu de l'aspiration des peuples à la paix, à la sécurité et au bien être ;
- Vu les projets d'Union du Grand Maghreb et d'Union de la Méditerranée;
- Considérant le principe de l'égalité et de l'interdiction de toute discrimination entre Marocains ; ».

### **Les proclamations et revendications de la déclaration pour l'autonomie du Grand Rif**

« Article 1. Le plan du Maroc pour un statut d'autonomie pour la région du Sahara, tel que remis aux Nations Unies pour servir de base de négociation, est une initiative sérieuse et louable à même de permettre de répondre aux aspirations légitimes des populations concernées qui pourront concrétiser leur droit à la libre et authentique autodétermination.

Article 2. L'autonomie des régions, au Maroc, est à même de renforcer l'unité et l'intégrité territoriale du Maroc par le recouvrement de ses frontières authentiques.

Article 3. En cas d'échec des négociations avec l'Algérie et le Polisario, le Maroc doit sans tarder, en toute souveraineté, décider de mettre en place l'autonomie des régions sur l'ensemble du territoire national.

Article 4. L'option d'autonomie ne doit en aucun cas être comprise comme la réponse politique de conjoncture à un problème précis, en l'occurrence celui du Sahara. Le choix de l'autonomie des régions provient de la conviction qu'il s'agit là d'un instrument juridique et politique à même de répondre aux contraintes du sous-développement, de l'exclusion, de la marginalisation, de la pauvreté et de l'ignorance, ainsi qu'aux aspirations des populations à une vie meilleure et au plein exercice des principes démocratiques.

Article 5. Pour la concrétisation du principe de l'autonomie des régions du Maroc, le peuple marocain doit être appelé à voter par voie de référendum pour l'insertion de l'autonomie des régions dans la constitution marocaine.

Article 6. Le Grand Rif, dans le sens géographique du terme, depuis l'Atlantique jusqu'aux frontières avec l'Algérie doit bénéficier d'un statut d'autonomie en rapport avec ses spécificités historiques, géographiques, linguistiques et culturelles, et en rapport avec les contraintes qu'il subit depuis l'indépendance du Maroc ainsi que les aspirations légitimes de ses populations.

Article 7. Afin de sortir le Rif du sous-développement, il est urgent de définir et exécuter un plan d'urgence de reconstruction et de mise à niveau économique, sociale et culturelle. Ce plan d'urgence pour la reconstruction et le développement, dont l'idée avait été exprimée par le souverain en mars 2004 n'a toujours pas vu le jour.

## **(\*\*) La Déclaration d'Al Hoceima, pour l'autonomie des peuples et régions de Tamazgha**

« Les associations et coordinations signataires, ci-après, à l'issue du colloque international sur « l'autonomie des peuples et régions de TAMAZGHA », organisé par la Confédération des associations culturelles amazighes du Nord du Maroc, en collaboration avec le Réseau des associations du Nord pour le développement et la coopération ainsi que le Congrès mondial amazigh, les 7 et 8 novembre 2009, à Al Hoceima :

- après les études et débats des participants, au colloque précité, dont des chercheurs, des représentants de partis politiques et des représentants des associations de la société civile ;

- vu les expériences comparatives des pays européens représentés (Espagne et Belgique) ;

- Après exposé des associations et coordinations signataires, de la présente déclaration, quant à la situation négative actuelle de la question amazighe ainsi que la question de l'autonomie des peuples et régions des différents Etats de Tamazgha ;

- Compte tenu des principes du mouvement Amazigh, fondés sur la défense de l'amazighité, en tant que langue, culture et identité, ainsi que sur les valeurs de liberté, de modernité, de démocratie, de solidarité et de citoyenneté,...

Il est dénoncé ce qui suit :

### **A l'échelle constitutionnelle, politique et économique :**

- Absence d'officialisation de la langue amazighe, dans l'ensemble des constitutions des Etats de la région de Tamazgha, alors qu'elle constitue la condition essentielle pour la consécration de la démocratie et de la citoyenneté ;
- Absence d'obligation d'insertion de l'amazighe dans les lois et règlements des Etats de la région de Tamazgha afin de rendre effective l'introduction de Tamazight dans l'enseignement, les médias, la justice, et la vie publique ;
- Pratiques politiques non démocratiques dans la gestion des affaires publiques, en l'absence d'une politique fondée sur le référentiel amazigh, et ce dans l'ensemble des Etats de Tamazgha, tant au niveau politique, qu'économique ;
- Absence de politique économique en faveur des populations de Tamazgha et pratiques discriminatoires quant à ses droits, et ce par la réquisition des terres collectives, des forêts et minerais et tout ce qui se rapporte aux richesses et biens matériels, ce qui a conduit à une situation sociale dramatique, sur la base de lois laissées par le colonialisme qui se basait sur la spoliation et l'exploitation, tout en distinguant entre régions dites utiles et inutiles ;
- La création d'entités politiques arabes dans la nation amazighe qui ne tiennent guère compte du référentiel amazigh originel de Tamazgha.

## **B. A l'échelle sociale et culturelle :**

- Persistance des régimes en place dans les pays de Tamazgha à défendre la logique de la pensée unique quant à la culture et l'identité en diluant l'identité à travers une politique d'acculturation de l'héritage civilisationnel et culturel amazighs dans les systèmes arabes.

Compte tenu des faits anti-démocratiques précités,

les participants au colloque :

1. Considèrent qu'il est urgent et nécessaire de recourir à une politique démocratique qui tient compte des réclamations et revendications légitimes des mouvements amazighs d'Afrique du Nord ;
2. Requièrent le recours à une politique d'autonomie participative des régions, conformément aux expériences et modèles des Etats développés, en tant que solution démocratique qui réponde aux exigences politiques, sociales, économiques et culturelles des peuples et régions de Tamazgha, en tenant compte des chartes, pactes et autres instruments internationaux pertinents, dans le respect des spécificités des diverses régions de Tamazgha ».

## **Considérations finales**

Bien avant l'initiative pour l'autonomie au Sahara, du projet de régionalisation avancée, le Rif a été convaincu du bien fondé et de l'intérêt de l'autonomie des régions. Pour cela le soutien à l'initiative quant à l'autonomie des régions est fort et, bien plus, est défendu comme pouvant servir de modèle pour l'ensemble des Etats de Tamazgha.